

# ARRETE de Monsieur le Maire N° 2020037

**OBJET : INTERDICTION DE CIRCULER ET STATIONNER RUE DU CHATEAU ET CHEMIN DE GAJAN**

## ARRETE :

Le Maire de la commune d'Euzet,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique et étant donné la viabilité de certaines voies, la circulation ainsi que le stationnement des véhicules ;

Considérant que des travaux de mise en discrétion du réseau BTA, éclairage public et Telecom doivent être réalisés Rue du Château et Chemin de Gajan et que des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés ;

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sont rigoureusement interdits du LUNDI 16 NOVEMBRE 7H00 au VENDREDI 18 DECEMBRE 18 h 00 :

- CHEMIN DE GAJAN,
- RUE DU CHATEAU.

ARTICLE 2 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Vézénobres et Monsieur le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

A Euzet le 09 NOVEMBRE 2020

Le Maire,

Cyril OZIL

